



## DECISION DU MAIRE

PRISE LE **06 DEC. 2024**

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION  
DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024

Direction de la commande  
publique  
CT/JR  
2024-353

**OBJET : Appel d'offres ouvert – Marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructures de voirie, d'aménagement d'espaces publics, d'éclairage public et d'ouvrages de génie civil dans le cadre du réaménagement et de l'enfouissement des réseaux sur le quartier du petit lac à Soisy-sous-Montmorency – M240030.**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** le Code de la Commande Publique, et notamment, ses L1111-4, L 2120-1, R 2121-1 à 4, L 2124-1 et 2 et R 2124-1 et 2,

**VU** la délibération n°2024-02-01/06 du 1<sup>er</sup> février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** que la ville de Soisy-sous-Montmorency doit faire appel aux compétences d'un maître d'œuvre concernant la réalisation des études d'infrastructures, Voirie Réseaux Divers, signalisation, espaces publics et paysagers, éclairage public et ouvrages de génie civil dans le cadre du réaménagement et de l'enfouissement des réseaux sur le quartier du petit lac à Soisy-sous-Montmorency.

**CONSIDERANT** qu'en vue de répondre à ce besoin, un appel d'offres ouvert a été lancé,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de cette procédure, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis par voie électronique le 16/08/2024,

**CONSIDERANT** qu'à date limite de remise des offres, le 27 septembre 2024 à 12h, 5 plis avaient été déposés dans les délais, et aucun hors délais,

**CONSIDERANT** les offres présentées, et l'analyse qui en a été faite,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 19 novembre 2024,

### DECIDE

**Article 1 :** De signer le marché intitulé « Maîtrise d'œuvre d'infrastructures de voirie, d'aménagement d'espaces publics, d'éclairage public et d'ouvrages de génie civil dans le cadre du réaménagement de l'enfouissement des réseaux sur le quartier du petit lac à Soisy-sous-Montmorency » avec l'entreprise CECOS - 6 rue de Setubal - 60000 BEAUVAIS pour un taux de rémunération de 2.50% et un montant forfaitaire provisoire de 162 500.00€ H.T.

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20241204-marc2024-0030-CC  
Date de réception préfecture : 06/12/2024

**Article 2** : Le marché est passé pour une période allant de sa notification au titulaire jusqu'au terme de l'exécution de mission, soit jusqu'au terme de de la garantie de parfait achèvement des travaux réalisés consécutivement au présent marché de maîtrise d'œuvre.

**Article 3** : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville,

**Article 4** : L'ensemble des dispositions contractuelles régissant le présent marché est mentionné dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et toutes les pièces constitutives du marché.

**Article 5** : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency,

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le **06 DEC. 2024**

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

**LUC STREHAIANO**



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Mis en ligne/ou notifié le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.